

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	17
Nombre de suffrages exprimés :	23
Nombre de votes :	POUR 23
	ABSTENTION 01

## REPUBLIQUE FRANCAISE

### DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 29 juin 2021, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs Isabelle ANTIER, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE, François MINART, Françoise COURBIN, Benoît DE PREMORÉL, Nelly CHAMBOISSIER, Evelyne RECAPET, Manuella CZAPKA, Jean-Yves POUYES, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Valérie DUPLAT-JACOB, Laurent SAINTE-CLUQUE, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUI.

**Avaient donné procuration** : Carine SARRIQUET à Thierry CABANNE, Bernard MORLAAS-COURTIES à Ghislaine BERNARD, Philippe PRÉVOT à François MINART, Christina ANGLO à Arnaud DUPOUEY, Alain LALART à Isabelle ANTIER, Nora DUTILH à Evelyne RECAPET, Nicolas ARANGOÏS à Jean-Yves POUYES, Jérôme CARRAU à Marie-Ange MINVIELLE.

**Absents** : Ghislaine BERNARD, Jean-Michel OMNES.

Madame Evelyne RECAPET est désignée secrétaire de séance.

#### **1. Convention avec l'Etat pour l'adhésion au programme « Petites Villes de Demain »**

Monsieur le Maire expose que le programme vise à donner aux élus des communes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et en participant à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, pour en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local et qui contribuent aux objectifs de développement

durable. Il traduit la volonté du Gouvernement de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques de l'ensemble des parties prenantes du projet local de revitalisation et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, lié au plan de relance. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires fondateurs du programme. Le programme est déployé sur l'ensemble du territoire national. Il est décliné localement.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » jointe en annexe a pour objet d'acter l'engagement des collectivités bénéficiaires (Salies-de-Béarn, Sauveterre-de-Béarn et Navarrenx), de l'État et du département dans le programme « Petites Villes de Demain ».

La signature de cette convention constitue la première étape du programme qui vise à mettre en œuvre, dans un délai de 18 mois, un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation et indique que ce projet de territoire devra être formalisé ultérieurement par une autre convention dite d'ORT – Opération de Revitalisation de Territoire.

Monsieur le Maire propose d'approuver la convention proposée par l'Etat pour l'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » et sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour signer cette convention.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention proposée par l'Etat pour l'adhésion au programme « Petites Villes de Demain »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

Tous les membres présents ont signé.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Thierry CABANNE



Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	17
Nombre de suffrages exprimés :	24
Nombre de votes :	POUR 17
	CONTRE 07

## REPUBLIQUE FRANCAISE

---

### DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2021

---

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 29 juin 2021, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs Isabelle ANTIER, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE, François MINART, Françoise COURBIN, Benoît DE PREMORREL, Nelly CHAMBOISSIER, Evelyne RECAPET, Manuella CZAPKA, Jean-Yves POUYES, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Valérie DUPLAT-JACOB, Laurent SAINTE-CLUQUE, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUI.

**Avaient donné procuration** : Carine SARRIQUET à Thierry CABANNE, Bernard MORLAAS-COURTIES à Ghislaine BERNARD, Philippe PRÉVOT à François MINART, Christina ANGLO à Arnaud DUPOUEY, Alain LALART à Isabelle ANTIER, Nora DUTILH à Evelyne RECAPET, Nicolas ARANGOÏS à Jean-Yves POUYES, Jérôme CARRAU à Marie-Ange MINVIELLE.

**Absents** : Ghislaine BERNARD, Jean-Michel OMNES.

Madame Evelyne RECAPET est désignée secrétaire de séance.

#### **2. Convention d'exploitation de la crypte entre l'Office de Tourisme du Béarn des Gaves et la Commune de Salies-de-Béarn**

---

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la crypte ouvrira au public le 1<sup>er</sup> juillet prochain les mardis et jeudis de 14h30 à 15h45.

L'Office de Tourisme du Béarn des Gaves assurant les visites guidées, il est nécessaire d'établir une convention prévoyant un reversement des recettes à hauteur de 30%.  
Le projet de convention est joint en annexe.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour signer cette convention.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention d'exploitation de la crypte entre l'Office de Tourisme du Béarn des Gaves et la Commune de Salies-de-Béarn,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

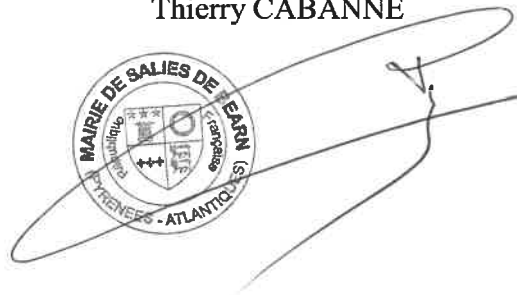
Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

Tous les membres présents ont signé.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Thierry CABANNE



Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	17
Nombre de suffrages exprimés :	24
Nombre de votes : POUR	24

## REPUBLIQUE FRANCAISE

---

### DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2021

---

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 29 juin 2021, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs Isabelle ANTIER, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE, François MINART, Françoise COURBIN, Benoît DE PREMORÉL, Nelly CHAMBOISSIER, Evelyne RECAPET, Manuella CZAPKA, Jean-Yves POUYES, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Valérie DUPLAT-JACOB, Laurent SAINTE-CLUQUE, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUI.

**Avaient donné procuration** : Carine SARRIQUET à Thierry CABANNE, Bernard MORLAAS-COURTIES à Ghislaine BERNARD, Philippe PRÉVOT à François MINART, Christina ANGLO à Arnaud DUPOUEY, Alain LALART à Isabelle ANTIER, Nora DUTILH à Evelyne RECAPET, Nicolas ARANGOÏS à Jean-Yves POUYES, Jérôme CARRAU à Marie-Ange MINVIELLE.

**Absents** : Ghislaine BERNARD, Jean-Michel OMNES.

Madame Evelyne RECAPET est désignée secrétaire de séance.

### **3. Charte de soutien à l'activité économique de proximité**

---

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a été sollicité par des artisans/commerçants pour signer une charte de soutien à l'activité économique de proximité en partenariat avec la Chambre des Métiers.

La charte est jointe en annexe.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour signer cette charte.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la charte de soutien à l'activité économique de proximité en partenariat avec la Chambre des Métiers,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette charte.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

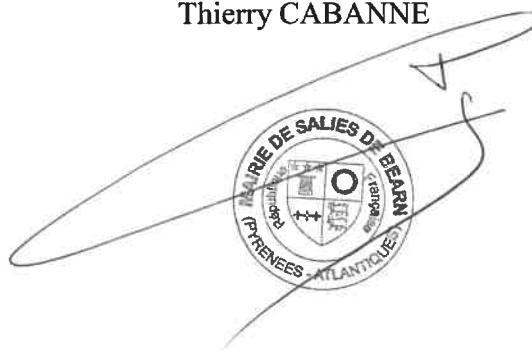
Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

Tous les membres présents ont signé.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Thierry CABANNE



Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	17
Nombre de suffrages exprimés :	24
Nombre de votes : POUR	24

## REPUBLIQUE FRANCAISE

---

### DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2021

---

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 29 juin 2021, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs Isabelle ANTIER, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE, François MINART, Françoise COURBIN, Benoît DE PREMORÉL, Nelly CHAMBOISSIER, Evelyne RECAPET, Manuella CZAPKA, Jean-Yves POUYES, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Valérie DUPLAT-JACOB, Laurent SAINTE-CLUQUE, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUI.

**Avaient donné procuration** : Carine SARRIQUET à Thierry CABANNE, Bernard MORLAAS-COURTIES à Ghislaine BERNARD, Philippe PRÉVOT à François MINART, Christina ANGLO à Arnaud DUPOUEY, Alain LALART à Isabelle ANTIER, Nora DUTILH à Evelyne RECAPET, Nicolas ARANGOÏS à Jean-Yves POUYES, Jérôme CARRAU à Marie-Ange MINVIELLE.

**Absents** : Ghislaine BERNARD, Jean-Michel OMNES.

Madame Evelyne RECAPET est désignée secrétaire de séance.

#### **4. Rénovation éclairage public – Place du Temple - SDEPA**

---

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a demandé au Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques de procéder à l'étude des travaux de : rénovation éclairage public place du Temple.

Monsieur le Président du Syndicat d'Énergie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise BOUYGUES ENERGIE SERVICES (GUICHE).

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Électrification Rurale " Rénovation EP (DEPARTEMENT) – Rénovation 2021 ».

Le montant des travaux est le suivant :

- Montant des travaux TTC :	42 456,76 €
- Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus :	4 245,67 €
- Frais de gestion du SDEPA :	<u>1 769,03 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>48 471,46 €</b>

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se décompose ainsi :

- Participation Département :	12 000,00 €
- FCTVA	7 661,07 €
- Participation de la Commune aux travaux sur fonds libres	27 041,36 €
- Participation de la Commune aux frais de gestion	<u>1 769,03 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>48 471,46 €</b>

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour :

- approuver le montant des travaux et le plan de financement,
- et accepter l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par le SDEPA lorsque les travaux sont éligibles.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** de procéder aux travaux ci-dessus désignés et charge le Syndicat d'Energie de l'exécution des travaux,
- **APPROUVE** le montant des travaux et le plan de financement tels que présentés ci-dessus,
- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par le SDEPA lorsque les travaux sont éligibles.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

Tous les membres présents ont signé.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Thierry CABANNE





Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	17
Nombre de suffrages exprimés :	24
Nombre de votes : POUR	24

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

---

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES  
COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
05 JUILLET 2021**

---

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 29 juin 2021, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs Isabelle ANTIER, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE, François MINART, Françoise COURBIN, Benoît DE PREMORÉL, Nelly CHAMBOISSIER, Evelyne RECAPET, Manuella CZAPKA, Jean-Yves POUYES, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Valérie DUPLAT-JACOB, Laurent SAINTE-CLUQUE, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUI.

**Avaient donné procuration** : Carine SARRIQUET à Thierry CABANNE, Bernard MORLAAS-COURTIES à Ghislaine BERNARD, Philippe PRÉVOT à François MINART, Christina ANGLO à Arnaud DUPOUEY, Alain LALART à Isabelle ANTIER, Nora DUTILH à Evelyne RECAPET, Nicolas ARANGOÏS à Jean-Yves POUYES, Jérôme CARRAU à Marie-Ange MINVIELLE.

**Absents** : Ghislaine BERNARD, Jean-Michel OMNES.

Madame Evelyne RECAPET est désignée secrétaire de séance.

**5. Décision modificative n°2 – Budget principal**

---

Afin d'ajuster les crédits budgétaires, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adopter la décision modificative suivante :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Art. (CHAP) - Fonction	LIBELLES	Dépenses	Recettes
023 -001	Virement à la section d'investissement	-9 000.00 €	
65548 (65) - 814	Autres contributions	9 000.00 €	
		<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Art. (CHAP) - Fonction - Opération	LIBELLES	Dépenses	Recettes
2111 (21) - 020	Terrains nus	40.00 €	
2158 (021) - 162 - 822	Autres installations., matériel et outillage technique	-40.00 €	
2151 (041) - 01	Réseaux de voirie	7 089.99 €	
2313 (041) - 01	Constructions	5 740.03 €	
238 (041) - 01	Avances versées		12 830.02 €
021 - 001	Virement de la section de fonctionnement		-9 000.00 €
2182 (021) - 169 - 810	Matériel roulant	-4 500.00 €	
2182 (021) - 185 - 823	Matériel roulant	-4 500.00 €	
		<b>3 830.02 €</b>	<b>3 830.02 €</b>

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ADOpte** la décision modificative n°2 pour le budget principal proposée ci-dessus.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

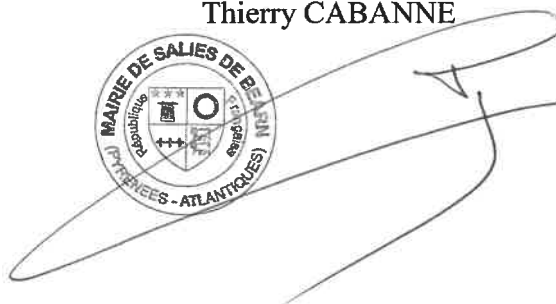
Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

Tous les membres présents ont signé.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Thierry CABANNE



Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	17
Nombre de suffrages exprimés :	24
Nombre de votes :	POUR 24

## REPUBLIQUE FRANCAISE

---

### DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2021

---

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 29 juin 2021, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs Isabelle ANTIER, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE, François MINART, Françoise COURBIN, Benoît DE PREMORREL, Nelly CHAMBOISSIER, Evelyne RECAPET, Manuella CZAPKA, Jean-Yves POUYES, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Valérie DUPLAT-JACOB, Laurent SAINTE-CLUQUE, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUI.

**Avaient donné procuration** : Carine SARRIQUET à Thierry CABANNE, Bernard MORLAAS-COURTIES à Ghislaine BERNARD, Philippe PRÉVOT à François MINART, Christina ANGLO à Arnaud DUPOUEY, Alain LALART à Isabelle ANTIER, Nora DUTILH à Evelyne RECAPET, Nicolas ARANGOÏS à Jean-Yves POUYES, Jérôme CARRAU à Marie-Ange MINVIELLE.

**Absents** : Ghislaine BERNARD, Jean-Michel OMNES.

Madame Evelyne RECAPET est désignée secrétaire de séance.

#### **6. Exonération du droit de place sur le marché pour les camelots non alimentaires**

Monsieur le Maire expose que, compte tenu de l'évolution de la crise sanitaire, les camelots non alimentaires n'ont pas pu fréquenter le marché hebdomadaire au cours du second trimestre 2021.

Aussi, comme il avait été décidé en séance du 16 décembre 2020, Monsieur le Maire propose d'exonérer ces camelots du droit de place sur le marché au prorata du temps occupé.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

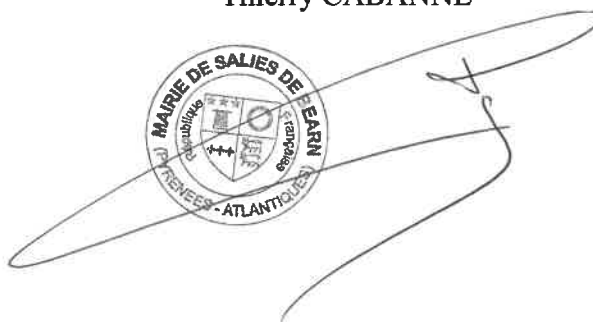
- **DÉCIDE** d'exonérer les camelots non alimentaires du droit de place sur le marché pour le second trimestre 2021 au prorata du temps occupé.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

Tous les membres présents ont signé.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Maire,  
Thierry CABANNE



Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	17
Nombre de suffrages exprimés :	24
Nombre de votes :	POUR 24

## REPUBLIQUE FRANCAISE

---

### DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2021

---

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 29 juin 2021, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs Isabelle ANTIER, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE, François MINART, Françoise COURBIN, Benoît DE PREMORÉL, Nelly CHAMBOISSIER, Evelyne RECAPET, Manuella CZAPKA, Jean-Yves POUYES, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Valérie DUPLAT-JACOB, Laurent SAINTE-CLUQUE, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUI.

**Avient donné procuration** : Carine SARRIQUET à Thierry CABANNE, Bernard MORLAAS-COURTIES à Ghislaine BERNARD, Philippe PRÉVOT à François MINART, Christina ANGLO à Arnaud DUPOUEY, Alain LALART à Isabelle ANTIER, Nora DUTILH à Evelyne RECAPET, Nicolas ARANGOÏS à Jean-Yves POUYES, Jérôme CARRAU à Marie-Ange MINVIELLE.

**Absents** : Ghislaine BERNARD, Jean-Michel OMNES.

Madame Evelyne RECAPET est désignée secrétaire de séance.

#### **7. Fixation d'un tarif de location de salles dans le cadre des manifestations/animations annuelles**

---

Monsieur le Maire rappelle que, par délibérations des 27 février 2017 et 13 novembre 2017, a été fixé un tarif des salles dans le cadre de manifestations annuelles et récurrentes telles que : Salies à Peindre, la Fête du Sel, le Festival vidéo, la Fête du Jumelage, les Amis de Sabou, l'Arc en Vrac, Lacaze aux sottises et l'audition de l'école de musique (Communauté de Communes du Béarn des Gaves) :

- 150 € par association et par manifestation (quelle que soit la durée et le nombre de salles).

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal pour fixer un tarif forfaitaire de 250 € quelle que soit la durée et le nombre de salles. Monsieur le Maire propose de ne pas réévaluer ce tarif annuellement.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** de fixer un tarif forfaitaire de 250 € par association et par manifestation (quelle que soit la durée et le nombre de salles) pour la location des salles communales dans le cadre de manifestations annuelles et récurrentes telles que : Salies à Peindre, la Fête du Sel, le Festival vidéo, la Fête du Jumelage, les Amis de Sabou, l'Arc en Vrac, Lacaze aux sottises et l'audition de l'école de musique (Communauté de Communes).

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

Tous les membres présents ont signé.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Thierry CABANNE

